

EN TOUTE FRANCHISE

FEDERATION apolitique S/ Préfecture d'Istres W134006597
13700 MARIGNANE, 1 rue François Boucher- 06 09 78 09 53
<http://en-toutefranchise.com> - en.toutefranchise@wanadoo.fr

CONTRÔLE DES DÉPUTÉS

Article 24 de la Constitution

Le Parlement vote la loi. Il contrôle l'action du Gouvernement.
Il évalue les politiques publiques.

Article 145 du Règlement de l'Assemblée Nationale

vérifier les conditions d'application d'une législation (*contrôle des textes réglementaires publiés et des circulaires édictées pour la mise en œuvre de ladite loi*).

La loi ROYER 73-1193 du 27 décembre 1973 (Loi Constitutionnelle) a pour OBJECTIF :
Permettre la liberté d'entreprendre dans le cadre d'une concurrence claire et loyale et de préserver tous les équilibres de forme de commerce.

Nous dénonçons que les gouvernements ont édité des circulaires discriminatoires pour ANNIHILER les OBJECTIFS de la loi (circulaire de 1981, 2008, 2017) ce qui a permis la création de plus de 5 000 000 de m² de surfaces illicites par la grande distribution, plus de respect des objectifs de la loi.

Alors que les DÉPUTÉS ont la charge de contrôler les actions du gouvernement pour la bonne application de la loi et des objectifs à atteindre, ils ne veulent pas intervenir pour CONTRAINDRE le gouvernement a abrogé ces circulaires discriminatoires qui ne permettent pas d'appliquer la loi et ses objectifs, de sanctionner cette CONCURRENCE DELOYALE, représentant des infractions continues qui devraient être sanctionnées par des amendes pénales de 5^{ème} classe 1500€ par mètre carré et par jour d'exploitation illégale, soit plus de 418 milliards d'Euros d'amendes pénales non récupérés par l'Etat (uniquement sur la REGION PACA).

Nous avons distribué à Paris, le 14 septembre 2022, notre livre "#418 milliards de fraudes" à tous les députés et sénateurs, pour leur révéler cette fraude massive commise par les grandes surfaces avec la complicité des élus et de l'administration parce que la loi n'est pas appliquée.

Qu'ont-ils fait depuis un an pour stopper cette concurrence déloyale et poursuivre les gros fraudeurs qui s'enrichissent illégalement ? RIEN la circulaire de 2017 est toujours en place, les infractions perdurent.

Alors que le gouvernement impose des restrictions drastiques affectant le pouvoir d'achat, les indemnités chômage et les retraites, tout en tentant désespérément de récupérer les fonds perdus à cause des fraudes pour rétablir les services publics, il est impératif de vous informer de l'initiative que nous avons lancée il y a un an.

L'objectif de notre action COURRIER A NOS DÉPUTÉS : RESPONSABILITÉ des députés qui ne suivent pas la bonne application des lois pour atteindre ses objectifs, à savoir rétablir une concurrence claire et loyale sur tout le territoire.

****Rappel :**** Nous sommes dans une République indivisible, soumise aux mêmes lois et contraintes pour tous.

pièces jointes : lettre à nos députés – photo du livre remis le 14 septembre 2022.